## Comment devenir sapeur-pompier professionnel ?

L'accès à la profession est à 3 niveaux : les 2 premiers consistent à rentrer en tant qu'officier (lieutenant et capitaine), le second en tant que sapeur pompier de 1ère classe.
Pour ce dernier, il existe 2 concours sur épreuves différents, en fonction de votre expérience préalable dans le monde des sapeurs-pompiers ou pas.

Pour toutes informations complémentaires


**SDIS 24**

Service départemental
d'incendie et de secours
de la Dordogne
*Service des ressources humaines*
*24000 PERIGUEUX*
*Tel : 05.53.35.82.82*


Service départemental d'incendie et de secours de la Dordogne

# Devenez sapeur pompier professionnel

CORPS DEPARTEMENTAL DES SAPEURS POMPIERS
24

Vous aimez l'action
et souhaitez aider les autres ?
Vous avez l'esprit d'équipe ?

# Devenez sapeur-pompier professionnel !

Devenir sapeur-pompier, un choix de vie que des milliers de jeunes adultes souhaitent réaliser. Ce métier fascine, émerveille, ne laisse jamais indifférent. Venir en aide, sauver des vies, s'investir dans des missions de protection sont des objectifs que beaucoup se fixent. Mais cela ne s'improvise pas.

En France, les 33 530 sapeurs-pompiers professionnels représentent 15 % de l'effectif global. Ils sont fonctionnaires des collectivités territoriales et sont basés principalement dans les centres d'incendie et de secours des grandes agglomérations où ils assurent les interventions avec les sapeurs-pompiers volontaires.

**235**
SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS EN DORDOGNE

## CONDITIONS D'ACCÈS À LA PROFESSION

### Sapeur de 1ère classe

MISSION
A ce premier grade d'emploi, le sapeur 2e classe est affecté dans une équipe d'intervention.

CONDITIONS GÉNÉRALES
Être de nationalité française. Jouir des droits civiques.

CONDITIONS D'ÂGE
Pas de conditions d'âge

CONCOURS "EXTERNE"
Être titulaire au moins du Brevet des Collèges ou d'un diplôme homologué au niveau V.
(liste établie par arrêté du ministère de l'Intérieur)

CONCOURS "INTERNE"
Être SPV, justifier de trois ans de services effectifs ou en qualité de JSP, de militaire ou de volontaire civil. Être titulaire de la FIA SPV et du SAP1.

APTITUDES D'ADMISSION
natation - endurance - souplesse - gainage - endurance musculaire des membres supérieurs et inférieurs

ÉPREUVES D'ADMISSIBILITE
Dictée
Mathémathiques

ÉPREUVES D'ADMISSION
Entretien avec le jury

### Lieutenant ou Capitaine

MISSION
Tenir un emploi d'encadrement en tant que chef de service dans un centre d'incendie et de secours ou dans un groupement.
En intervention, il est responsable de l'engagement opérationnel d'un détachement de sapeurs-pompiers

CONDITIONS D'ÂGE
Pas de conditions d'âge

CONCOURS EXTERNE
Être détenteur : soit d'un titre ou diplôme universitaire de niveau III (capitaine), de niveau II (lieutenant) ou homologué à ce niveau.
(liste établie par arrêté du ministère de l'Intérieur)

APTITUDES D'ADMISSION
natation - endurance - souplesse - gainage - endurance musculaire des membres supérieurs et inférieurs

ÉPREUVES D'ADMISSIBILITE

Lieutenant
- Note de synthèse à partir d'un dossier d'actualité suivi de la présentation d'une note formulant une appréciation argumentée
- QROC droit public, des questions européennes, des finances publiques et de la sécurité civile ainsi que sur des connaissances scientifiques et techniques relatives à la gestion des risques et de l'environnement.

Capitaine
- Dissertation sur un sujet d'actualité
- Etude d'un cas se rapportant, au choix du candidat, à l'un des domaines suivants : Gestion des risques - Sciences et techniques de l'ingénieur - Droit économie et gestion

ÉPREUVES D'ADMISSION
Entretien avec le jury

## Quel déroulement de carrière ?

En dehors de l'activité opérationnelle des centres, les sapeurs-pompiers professionnels peuvent participer à l'encadrement des SDIS et contribuer ainsi à apporter une aide précieuse aux sapeurs-pompiers qui œuvrent sur le terrain. Des évolutions de grade sont possibles à tout niveau. N'hésitez pas à vous renseigner.

## Le recrutement

Le candidat qui a réussi au concours est inscrit sur une liste d'aptitude pendant trois ans. Il doit alors faire acte de candidature sur un des emplois vacants de sapeur-pompier en se rapprochant des SDIS.